



CONVENTION SUR LES ESPECES MIGRATRICES

Distribution: Générale

PNUE/CMS/Conf.10.29/Rev.2
11 novembre 2011

Français
Original: Anglais

DIXIEME SESSION DE LA
CONFERENCE DES PARTIES
Bergen, 20-25 novembre 2011
Point 19 de l'ordre du jour

EXAMEN DU CONFLIT ENTRE OISEAUX MIGRATEURS ET RESEAUX DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE DANS LA REGION D'AFRIQUE-EURASIE

(Note de transmission préparée par le Secrétariat)

1. Lors de la 37^{ème} réunion du Comité permanent (Bonn, 23-24 novembre 2010), la compagnie allemande d'électricité RWE Rhein-Ruhr Netzservice GmbH et l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) ont conclu un accord pour la préparation d'une étude indépendante et l'élaboration de directives visant à éviter le conflit entre oiseaux migrateurs et réseaux électriques dans la région d'Afrique-Eurasie, et à réduire ses impacts.
2. Suite à cet accord, les Secrétariats de l'AEWA et de la CMS ont fait réaliser une étude couvrant l'ensemble des aspects du conflit entre les oiseaux migrateurs et les réseaux électriques, et fait préparer des directives visant à éviter ce conflit et à en réduire les impacts.
3. Le présent document de séance a pour sujet les résultats de l'étude, qui décrit la façon dont se présentent à ce jour la nature, l'échelle et l'impact des électrocutions et des collisions affectant les oiseaux dans la région d'Afrique et d'Eurasie, y compris un résumé des aspects concernés et des lacunes dans les connaissances. Il comporte également des recommandations d'actions à prendre pour faire baisser le niveau de mortalité des oiseaux. On trouvera ci-après la synthèse de cette étude, dont le rapport complet est disponible sous la référence PNUE/CMS/Inf.10.38.
4. Le document PNUE/CMS/Conf.10.30 contient le document 'directives destinées à éviter ou à limiter l'impact des réseaux de distribution d'électricité sur les oiseaux migrateurs dans la région d'Afrique-Eurasie'. Des solutions de nature technique ou réglementaire, ainsi que des suggestions relatives au suivi et à l'évaluation de l'efficacité des mesures de prévention et de mitigation sont incluses.
5. Un projet de Résolution, numérotée PNUE/CMS/Rés.10.11, est soumis à la Conférence des Parties afin de faire face à la mortalité des oiseaux due aux lignes électriques.

Action requise:

- La Conférence des Parties est priée de prendre bonne note de l'étude et d'adopter le projet de Résolution PNUE/CMS/Rés.10.11.

Étude du conflit entre les oiseaux migrateurs et les réseaux de distribution électrique dans la région d'Afrique-Eurasie

Synthèse

Les lignes électriques représentent une des principales causes de mort non naturelle pour les oiseaux dans de grandes étendues de la région d'Afrique-Eurasie, les victimes se chiffrant en millions chaque année. La mort survient essentiellement par électrocution ou par collision, ces deux causes affectant des espèces différentes.

L'électrocution d'un oiseau survient lorsque l'oiseau occupe l'espace entre deux composants sous tension ou bien entre un composant sous tension et l'autre mis à la terre sur un poteau électrique. Ceci provoque un court-circuit, le courant traversant le corps de l'oiseau, qui est ainsi électrocuté. L'électrocution est un problème essentiellement pour les espèces de grande taille, qui se perchent ou nidifient sur les fils ou les poteaux, le risque le plus grave étant posé par les lignes à basse ou moyenne tension; la raison en est que l'espace entre les composants est très resserré. Il en résulte que les grands oiseaux de proie et les cigognes, surtout dans les habitats où les perchoirs et sites de nidification sont rares, sont les plus concernés par ce risque. Ces incidents se produisent en général durant la période de reproduction et au cours des mois qui suivent, les jeunes oiseaux étant alors les plus affectés.

Une collision survient lorsqu'un oiseau en vol heurte un câble aérien. Le plus souvent l'oiseau meurt du choc avec le câble, de l'impact avec le sol qui s'ensuit, ou encore, ultérieurement, des blessures subies. Toute ligne aérienne peut provoquer des collisions, mais les plus fréquemment en cause sont les lignes à haute tension; ceci provient de leur abondance relative de fils disposés en couches verticales multiples. On estime que les espèces les plus exposées à ce danger sont celles dont le vol est rapide, la liberté de manœuvre réduite et ayant une mauvaise vision vers l'avant. De plus, le risque de collision augmente lors des périodes de visibilité limitée, telles que le crépuscule ou la nuit.

Outre la mortalité directe par électrocution ou collision, les lignes électriques peuvent affecter les populations d'oiseaux en raison du dérangement et de la perte d'habitat qu'elles entraînent. En revanche, les structures associées aux lignes électriques peuvent constituer un avantage pour les oiseaux en leur fournissant des sites de perchage et de nidification, particulièrement en habitat découvert. Cependant, ces effets positifs restent mineurs au regard des effets négatifs dus à l'électrocution et aux collisions.

Il est difficile d'estimer avec précision le nombre d'oiseaux victimes d'électrocution ou de collision avec des lignes électriques, cependant, on estime que le nombre d'incidents par an dans chaque pays de la région d'Afrique-Eurasie peut aller jusqu'à environ 10 000 électrocutions et plusieurs centaines de milliers de collisions, en fonction de la densité du réseau et de la nature des espèces présentes dans chaque pays.

Bien qu'un grand nombre d'études, dont certaines similaires à la présente, aient été publiées, une meilleure estimation de l'échelle du problème se heurte à des obstacles dont les principaux sont les incohérences entre différentes études, la difficulté d'accès aux rapports produits et le caractère anecdotique d'une bonne partie de l'information qu'ils contiennent. La même observation vaut pour les solutions permettant d'éviter les électrocutions et les diverses mesures visant à limiter les collisions.

Dans le but d'en finir avec les incertitudes actuelles relatives à l'échelle du problème de la mortalité causée aux oiseaux par les lignes électriques dans la région d'Afrique-Eurasie, les

Secrétariats de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (PNUE/CMS) et de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (PNUE/AEWA) ont fait procéder à une étude couvrant l'ensemble des aspects du conflit entre les oiseaux migrateurs et les réseaux électriques, et fait préparer des directives visant à éviter ce conflit et à en réduire les impacts.

La présente étude vise à décrire la façon dont se présentent à ce jour la nature, l'échelle et l'impact des électrocutions et des collisions affectant les oiseaux dans la région d'Afrique et d'Eurasie, y compris un résumé des aspects concernés et des lacunes dans les connaissances. Il comporte également des recommandations d'actions à prendre pour faire baisser le niveau de mortalité des oiseaux. Des solutions de nature technique ou réglementaire, ainsi que des suggestions relatives au suivi et à l'évaluation de l'efficacité des mesures de prévention et de mitigation sont incluses dans un document distinct consacré aux directives, intitulé 'Directives destinées à éviter ou à limiter l'impact des réseaux de distribution d'électricité sur les oiseaux migrateurs dans la région d'Afrique-Eurasie'.

La présente étude contient des informations collectées grâce à une enquête qui a été envoyée à divers pays de la Convention dans la région d'Afrique-Eurasie, et grâce à des recherches dans la littérature, portant tant sur des éléments non-publiés que publiés. En associant les informations disponibles avec l'étendue des réseaux de lignes électriques aériennes dans la région, de vastes lacunes dans nos connaissances apparaissent. En particulier, les données sur l'importance de la mortalité aviaire par électrocution ou collision en Asie et en Afrique, ainsi que son impact sur les populations d'oiseaux, restent en grande partie inexistantes, ou du moins difficiles d'accès. Bien que l'information relative à l'Europe soit plus abondante, elle se base souvent sur des rapports anecdotiques ou des études à la conception défectueuse, avec une base spatiale ou temporelle trop étroite et une absence d'estimation de tendance. Qui plus est, les informations disponibles se limitent essentiellement à des espèces rares ou grandes, remarquables.

Peu d'instruments internationaux de conservation comprennent des recommandations et actions spécifiques pour leurs Parties portant sur les problèmes d'électrocution et de collision d'oiseaux en relation avec la construction de nouveaux fils électrique ou des transects de fils électriques existants. Les quelques textes qui existent ne traitent que des aspects de la conservation en général, même si certains Plans d'action, Résolutions et Recommandations, ainsi que divers documents d'information distribués à l'intention des Parties et autres acteurs, prêtent une attention particulière aux problèmes d'électrocution et de collision. Cependant, ces textes se concentrent fréquemment sur des habitats ou des espèces particulières. Dans presque tous les pays, la construction de lignes électriques est assujettie à une Étude d'impact environnemental (EIE), supposée prendre en considération la législation en vigueur sur la conservation des habitats et de la faune sauvage, y compris les oiseaux. Il est rare d'y trouver une mention explicite des problèmes d'électrocution ou de collision.

À ce jour, les actions visant à réduire l'incidence de la mortalité due aux lignes électriques consistent en un acheminement souterrain systématiquement des lignes à basse et moyenne tension, à éviter les zones importantes pour les oiseaux, à éviter les tracés qui traversent des itinéraires aériens, à démolir les lignes électriques inutilisées, et, pour les lignes en activité, à mettre en œuvre des mesures de prévention et de mitigation.

L'efficacité des mesures de prévention et de mitigation pour réduire l'incidence de la mortalité due tant à l'électrocution qu'aux collisions a été prouvée. L'isolation des câbles à proximité des pylônes, le remplacement des structures dangereuses par des structures conçues pour préserver les oiseaux, et la mise en place de perchoirs sans danger à distance de sécurité des

structures sous tension sont des mesures pouvant prévenir les électrocutions. De même, des mesures telles que le recours à des configurations de ligne organisant les câbles en un nombre de plans réduits et sans fils de liaison à la terre, ou l'ajout de marquages à fort contraste, réfléchissants ou mobiles, ont démontré leur efficacité pour réduire les risques de collision.

Ne serait-ce qu'en raison de l'étendue des réseaux de lignes électriques de la région, il est impossible d'avoir une action de mitigation de leurs effets sur les oiseaux sur la totalité de leur longueur, ou même à l'échelle d'un pays. En conséquence, il est recommandé de suivre une approche stratégique qui accorde des priorités différentes aux sections de lignes électriques susceptibles de poser problème, en se basant sur des listes prioritaires de zones et d'espèces posant un souci de conservation. Pour assurer la cohérence de l'utilisation de cette approche, il est nécessaire de mettre en place des protocoles normalisés pour la recherche et le suivi.

Les lignes électriques en place doivent donner lieu à un examen des risques d'électrocution et de collision pour les oiseaux, en se basant sur des protocoles normalisés, et, dans la mesure du possible, des mesures appropriées de mitigation doivent être prises .

Dans un premier temps, des arrangements à caractère facultatif entre agences gouvernementales, ONG, et compagnies d'électricité, visant à réduire l'impact des lignes électriques sur les populations d'oiseaux, pourraient être établis. Dans un deuxième temps, ceci pourrait engendrer des Mémoires d'Entente (MdE), puis des politiques et actions visant à réduire le niveau de mortalité due à l'électrocution et aux collisions. Des Groupes de travail nationaux devraient être mis en place pour examiner la situation à l'échelle de chaque pays, et les actions prioritaires de mitigation.

Enfin, pour que les Parties puissent disposer des informations les plus récentes sur les meilleures méthodes et mesures possibles de mitigation, il est recommandé de produire, dans un avenir proche, une mise à jour de la présente Étude et de ses Directives.